



Pour publication immédiate : 17/11/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES REGLEMENTATIONS POUR LUTTER CONTRE LES CONTREVENANTS AUX PEAGES RECIDIVISTES

Le DMV suspendra l'enregistrement des contrevenants aux péages récidivistes qui coûtent à l'Etat 16,5 millions de dollars par an

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une nouvelle proposition de réglementation pour prendre des mesures contre les automobilistes qui persistent à éviter le paiement de frais de péage. Selon la nouvelle proposition, le Département des Véhicules à Moteur de l'Etat de New York (New York State Department of Motor Vehicles) suspendra l'enregistrement des automobilistes qui n'ont pas payé cinq frais de péage, et autres coûts résultant d'infractions sur des jours différents, sur une période de 18 mois, et ignorent les avis répétés des autorités de péage. Les contrevenants récidivistes devront payer les frais de péage, ou se faire annuler les frais, afin d'éviter la suspension de leurs enregistrements ou rétablir leurs enregistrements.

« Les resquilleurs des péages accablent injustement les New Yorkais qui travaillent dur, qui respectent les règles et posent un défi supplémentaire au réseau de transport de cet Etat », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette nouvelle mesure permet de lutter contre ce comportement inacceptable et d'écarter les contrevenants des routes pour lesquelles ils ne paient pas leur juste part pour les entretenir. »

Les autorités des péages de l'Etat de New York – notamment l'Autorité Thruway de l'Etat de New York (New York State Thruway Authority), l'Autorité portuaire des Etats de New York et du New Jersey (Port Authority of New York and New Jersey), l'Autorité des Ponts de l'Etat de New York (New York State Bridge Authority), et l'Autorité Triborough des Ponts et Tunnels (Triborough Bridge and Tunnel Authority) – rapportent que le non paiement des frais de péages, même avec l'envoi d'avis d'infraction, représente un défi persistant. Les autorités ont trouvé près de 35 000 cas où les contrevenants ont accumulé cinq infractions ou plus de frais de péage non payés sur une période de 18 mois, engendrant une perte de revenus annuels d'environ 16,5 millions de dollars, faisant passer la charge de l'entretien des infrastructures et du soutien aux transports en commun aux automobilistes qui respectent la loi et payent les frais de péage.

Avant que la suspension n'entre en vigueur, le déclarant peut demander une audience

devant un juge administratif du DMV. Si le déclarant demande une audience, la suspension ne prendra pas effet, dans l'attente des conclusions de l'audience ; si aucune audience n'est demandée, la suspension prendra effet comme déclaré dans l'avis, et la suspension de l'enregistrement demeurera effective jusqu'à ce que l'autorité des péages notifie le DMV que l'automobiliste a payé les encours de frais de péage et d'autres frais.

Les autorités des péages enverront aux contrevenants des avis pour chaque infraction de péage, les informant du montant dû, comment payer, et comment contester l'infraction alléguée. Si le contrevenant ne paye pas les frais de péage, les frais ou d'autres charges, ou ne se fait pas annuler ou transférer ces frais de péage, frais ou charges, en réponse aux nombreux avis, l'autorité des péages renverra le contrevenant devant le DMV.

« La loi sur les véhicules et la circulation de l'Etat de New York (New York State Vehicle and Traffic Law) habilite le DMV à suspendre les enregistrements pour des infractions à la loi habituelles et persistantes, et on peut dire avec certitude que les automobilistes qui ont négligé de payer cinq infractions de péage dans les 18 mois tombent dans cette catégorie », **a déclaré le Commissaire Exécutif Adjoint du DMV, Terri Egan.** « Le DMV travaillera avec ses partenaires de l'autorité des péages pour assurer que les contrevenants seront tenus responsables pour leurs actes, qui placent un fardeau injuste sur les New Yorkais qui respectent la loi et paient leurs frais de péage. »

Les nouvelles réglementations de péages apparaîtront dans le Registre d'Etat du 18 novembre 2015, où à ce moment, commencera une période de consultation publique de 45 jours. Cette période se terminera le 4 janvier 2016. Tous les commentaires reçus seront pris en considération avant que les réglementations ne soient formellement adoptées et mises en oeuvre peu après.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418